



Mairie de GIBERVILLE

PROCES VERBAL D’AFFICHAGE

Séance du Conseil Municipal

Lundi 5 juillet 2021 à 18 heures 30

L’an deux mil vingt et un , **le lundi 5 juillet**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des fêtes Pablo NERUDA, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, 1^{er} adjoint, en l’absence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, empêché.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECOEUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VELASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER.

Absent(e)s excusé(e)s

- M. Gérard LENEVEU donne pouvoir à M. Damien de WINTER
- Mme Sara ROUZIÈRE
- M. Patrick DESVAGES donne pouvoir à M. Jean Pierre ISABEL
- M. Didier HERGAS
- Mme Isabelle PIERRE
- M. Nicolas DURAND donne pouvoir à M. Bruno LECOEUR

Absent(s) non excusé(s)

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Monsieur Jean Louis BOISSEE est désigné secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur Damien de Winter, 1^{er} maire adjoint, ouvre la séance en informant l’Assemblée que monsieur le Maire est empêché ce jour pour raison de santé.

Il indique également retirer de l’ordre du jour le point « Personnel municipal / Modification du tableau des effectifs », les conditions requises pour les avancements de grade projetés n’étant pas réunies.

1. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 10 mai 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion en date du 10 mai 2021, dont chaque membre a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

2. Ajustements de crédits / Décision Modificative n° 2

Afin de permettre :

- la réalisation de travaux [non-inscrits au BP 2021] à la ferme d'Amélie, au carrefour jeunesse et à AGLAE,
- différentes régularisations comptables demandées par les services de la trésorerie,
- la prise en compte des nouveaux chiffres en matière de produits de fiscalité [nouvel état 1259 transmis par la DGFIP début juin],

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative n° 2, libellée comme suit :

En dépenses de fonctionnement

Art 6135	Fonction 421	Ferme	+	600 €
Art 60632	Fonction 421	Ferme	+	2 400 €
Art 615221	Fonction 422	Secteur Vitez	+	1 100 €
Art 615221	Fonction 421	Aglae	+	900 €
Art 673	Fonction 020		+	4 000 €
Art 673	Fonction 251		+	500 €
Art 673	Fonction 33		+	500 €
Art 673	Fonction 421		+	1 000 €
Art 673	Fonction 422		+	1 000 €
Art 673	Fonction 816		+	1 000 €
Art 022	Fonction 01	Dépenses imprévues	-	7 767 €

En recettes de fonctionnement

Art 73111	Fonction 020	Contributions directes	-	714 €
Art 74834	Fonction 020	Compensation TF	+	5 947 €

3. Stèle des Canadiens / Participation financière de l'association « La Maison des Canadiens »

Monsieur Damien de WINTER, Maire adjoint, informe ses collègues que l'association « La Maison des Canadiens » a souhaité participer financièrement à la mise en place de la stèle en mémoire des soldats canadiens dans le marais grondin et ce, pour un montant de 400 €.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte l'aide de 400 € accordée par « La Maison des Canadiens » pour les travaux d'aménagement réalisés par les Services Techniques pour la pose d'une stèle en mémoire des soldats canadiens
- exprime ses remerciements à l'attention de l'association donatrice.

Adopté à l'unanimité

4. Ateliers du service culturel / Tarifs 2021-2022

Madame Marie-France MOLLET, Maire-Adjoint, présente à ses collègues les nouveaux tarifs des ateliers du service culturel envisagés pour la saison 2021/2022.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ces tarifs comme indiqués dans le tableau ci-après, étant précisé que ceux-ci seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2021.

TARIFS ANNUELS 2021/2022					
ATELIERS		GIBERVILLE		EXTERIEURS	
		MOINS DE 18 ANS	PLUS DE 18 ANS	MOINS DE 18 ANS	PLUS DE 18 ANS
THEATRE/CIRQUE/ PEINTURE/YOGA/ PILATE/ANGLAIS	1h00	123 €	129 €	143 €	148 €
	1h30	184 €	195 €	212 €	220 €
	2h00	247 €	259 €	282 €	295 €
DANSE	1h00	131 €	138 €	149 €	155 €
	1h30	193 €	202 €	218 €	227 €

L'inscription (et le paiement) au trimestre est possible pour les personnes arrivant en cours d'année.

5. Ateliers du service culturel / Tarif de la vacation horaire 2021-2022

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-France MOLLET, Maire-Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le nouveau tarif de 23,87 € brut (congrés payés non inclus) pour les vacations horaires versées aux intervenants dans le cadre des ateliers du service culturel de la saison 2021/2022, étant ici précisé que ce taux prend effet au 1^{er} septembre 2021,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

6. Ateliers du service culturel / Montant de la prestation de services 2021-2022

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-France MOLLET, Maire-Adjoint,

Considérant que certaines activités organisées par le service culturel sont proposées suite à convention de prestations de service conclue avec la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention et autres pièces nécessaires à intervenir à cet effet pour la saison 2021/2022, étant ici précisé que le montant de la prestation sera fixé à 38,14 €, quelle que soit l'activité concernée.

7. Stages - service culturel / Tarifs 2021-2022

Dans le cadre de l'organisation de stages par le service culturel, Madame Marie-France MOLLET, Maire-Adjoint, propose aux membres de l'Assemblée des nouveaux tarifs, applicables à compter de septembre 2021, à savoir :

- Gibervillais ou inscrit aux ateliers 48,00 €
- Personne extérieure 54,00 €

Adopté à l'unanimité.

8. Convention avec l'ESAT de Colombelles / Pratique artistique à l'espace Camille Claudel

Madame Marie-France Mollet, Maire-Adjoint, responsable de la commission Culture, présente à l'Assemblée le projet de convention à intervenir avec l'ESAT de Colombelles afin de favoriser la pratique artistique.

Chaque membre de l'Assemblée en a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve cette initiative tendant à faire découvrir la pratique du dessin et de la peinture aux travailleurs de l'ESAT de l'Apaei de Caen (site de Colombelles),
- prend acte du montant qui sera facturé 44 € de l'heure,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir, pour la période de septembre 2021 à fin juin 2022.

Adopté à l'unanimité

9. Aide financière à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf / Convention

Monsieur Isabel, Maire adjoint, responsable de la Commission Sports, expose que la commune souhaite encourager le développement des transports propres et inciter les habitants à se doter de vélos à assistance électrique (VAE) neufs en instituant un dispositif de subventionnement pour l'année 2021 d'où l'inscription de crédits à cet effet au Budget Primitif 2021 (article 6718).

Il présente ensuite les projets de convention établis en commission et dont chaque membre de l'Assemblée a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde aux particuliers, majeurs, domiciliés sur la commune à titre principal, dont le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts est inférieur ou égal à 13 489 €, une prime forfaitaire de 50 € ttc pour l'achat d'un vélo à assistance électrique homologué, étant ici précisé que l'octroi de cette prime sera conditionné au dépôt d'un dossier complet, qu'il ne sera donné suite qu' à une seule demande par foyer, et que le bénéficiaire devra s'engager à ne pas revendre son VAE avant l'expiration d'un délai de trois ans.

Il est ajouté que les aides seront allouées selon l'ordre d'arrivée des dossiers et dans la limite de l'enveloppe budgétaire étant entendu que la commune sera amenée à verser la participation communale et la participation de Caen la mer qui a mis en place le même dispositif.

Enfin, les dossiers de demande seront reçus en mairie jusqu'au 15 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité

10. Questions diverses / Arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Considérant que dans chaque collectivité et établissement public, des lignes directrices de gestion (LDG) sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du comité technique, pour déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et définir les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences,

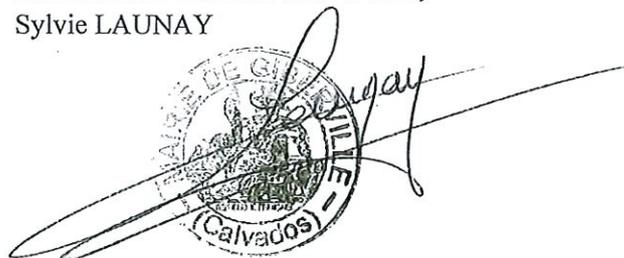
Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la commune, telles que définies par arrêté de Monsieur le Maire n° 57 / 2021 en date du 24 juin 2021 dont chaque membre a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15 minutes.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 20 septembre 2021.

A Giberville, affiché le 9 juillet 2021

La Directrice Générale des Services,
Sylvie LAUNAY

The image shows a handwritten signature in black ink that reads 'Sylvie Launay'. Below the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top, 'Calvados' at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a windmill and a tree. The stamp is partially obscured by the signature.